

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

**Le Conseil Municipal se réunira à la SALLE COMMUNALE DE LA MAIRIE :  
le vendredi 22 février 2019 à 18 heures précises.**

**A Servoz, le 15 février 2019.**



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

## Ordre du jour :

## *Session ordinaire*

- **Approbation du compte rendu de la dernière séance**
- **Etat civil**
- **Urbanisme :**
  - ◆ autorisations d'urbanisme
  - ◆ renoncements au droit de préemption urbain
- **Affaires administratives :** approbation de la convention de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social pour l'année 2019
- **Affaires financières :**
  - ◆ présentation des budgets analytiques et des orientations budgétaires
  - ◆ autorisation pour l'engagement, le mandatement et la liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 pour le budget général
  - ◆ vote des attributions de compensation et de la participation aux services communs de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc – année 2019
  - ◆ projet de restauration de la toiture de l'église :
    - demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2019
    - demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne au titre du Contrat Ambition Région
- **Affaires de personnel :** mandat donné au Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour l'adhésion au contrat groupe de prévoyance
- **Questions et informations diverses**